



2017/2154(DEC)

2.3.2018

AMENDEMENTS

1 - 23

Projet de rapport

Bart Staes

Décharge 2016 sur l'exécution du budget de l'Agence européenne des médicaments (EMA)
(2017/2154(DEC))

Amendement 1

Bart Staes

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de décision 1

Paragraphe 1

Proposition de décision

1. donne décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne des médicaments sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2016 / ***ajourne sa décision concernant la décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne des médicaments sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2016;***

Amendement

1. donne décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne des médicaments sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2016;

Or. en

Amendement 2

Monica Macovei

Proposition de décision 1

Paragraphe 1

Proposition de décision

1. donne décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne des médicaments sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2016 / ***ajourne sa décision concernant la décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne des médicaments sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2016;***

Amendement

1. donne décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne des médicaments sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2016;

Or. en

Amendement 3

Ryszard Czarnecki, Notis Marias, Raffaele Fitto, Beata Gosiewska, Richard Sulík

Proposition de décision 1

Paragraphe 1

Proposition de décision

1. **donne décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne des médicaments sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2016** / ajourne sa décision concernant la décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne des médicaments sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2016;

Amendement

1. ajourne sa décision concernant la décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne des médicaments sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2016;

Or. en

Amendement 4

Bart Staes

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de décision 2

Paragraphe 1

Proposition de décision

1. approuve la clôture des comptes de l'Agence européenne des médicaments pour l'exercice 2016 / **reporte la clôture des comptes de l'Agence européenne des médicaments pour l'exercice 2016**;

Amendement

1. approuve la clôture des comptes de l'Agence européenne des médicaments pour l'exercice 2016;

Or. en

Amendement 5

Bart Staes

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. relève que, selon le rapport de la Cour, depuis la mise en place d'un nouveau système comptable informatique en 2011, les informations fournies sur la séquence des tâches relatives aux engagements et sur la consommation de ces derniers ne sont pas suffisamment transparentes; déplore que, bien que ce

Amendement

2. relève que, selon le rapport de la Cour, depuis la mise en place d'un nouveau système comptable informatique en 2011, les informations fournies sur la séquence des tâches relatives aux engagements et sur la consommation de ces derniers ne sont pas suffisamment transparentes; déplore que, bien que ce

problème ait été signalé maintes fois à l'Agence, aucune mesure correctrice n'ait été prise; demande à l'Agence de mettre en œuvre les mesures correctrices dès que possible en 2018 et d'informer l'autorité de décharge des résultats de leur mise en œuvre;

problème ait été signalé maintes fois à l'Agence, aucune mesure correctrice n'ait été prise; ***prend acte de l'explication de l'Agence, selon laquelle elle s'emploie actuellement à améliorer la fonctionnalité d'établissement de rapports de son système financier, conformément aux recommandations de la Cour;*** demande à l'Agence de mettre en œuvre les mesures correctrices dès que possible en 2018 et d'informer l'autorité de décharge des résultats de leur mise en œuvre;

Or. en

Amendement 6 Petri Sarvamaa

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. relève que, selon le rapport de la Cour, l'Agence a conclu des accords de tarifs d'entreprise pour l'hébergement d'experts avec 25 hôtels situés à Londres, sans recourir à une procédure de marchés publics concurrentielle; relève que pour six hôtels, les paiements effectués en 2016 dépassaient le seuil à partir duquel le règlement financier impose d'appliquer une procédure concurrentielle ouverte ou restreinte; ***note avec inquiétude*** que les six accords de tarifs d'entreprise concernés et les paiements correspondants effectués en 2016, d'un montant de quelque 2 100 000 EUR, ***sont*** donc irréguliers; note que, d'après la réponse de l'Agence, cette dernière cherchera et mettra en œuvre une solution pour les réservations d'hôtel en 2017-2018; ***invite l'Agence à informer l'autorité de décharge des résultats de la mise en œuvre de cette solution;***

Amendement

3. relève ***avec inquiétude*** que, selon le rapport de la Cour, l'Agence a conclu des accords de tarifs d'entreprise pour l'hébergement d'experts avec 25 hôtels situés à Londres, sans recourir à une procédure de marchés publics concurrentielle; relève que pour six hôtels, les paiements effectués en 2016 dépassaient le seuil à partir duquel le règlement financier impose d'appliquer une procédure concurrentielle ouverte ou restreinte; ***déplore*** que les six accords de tarifs d'entreprise concernés et les paiements correspondants effectués en 2016, d'un montant de quelque 2 100 000 EUR, ***soient*** donc irréguliers; note que, d'après la réponse de l'Agence, cette dernière cherchera et mettra en œuvre une solution pour les réservations d'hôtel en 2017-2018; ***invite l'Agence à informer l'autorité de décharge des résultats de la mise en œuvre de cette solution;***

Or. en

Amendement 7
Petri Sarvamaa

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. déplore que, en ce qui concerne le nombre de postes occupés au 31 décembre 2016 par l'ensemble du personnel (y compris les agents contractuels), ***l'équilibre hommes-femmes ne soit pas atteint puisque le rapport est de 69 % de femmes pour 31 % d'hommes***; note toutefois qu'au niveau de l'encadrement supérieur, 14 des 29 postes de l'Agence (soit 48 %) sont occupés par des femmes; demande à l'Agence de prendre en considération la question de l'équilibre des genres lorsqu'elle recrute du personnel et d'informer l'autorité de décharge au cours de la prochaine procédure de décharge des progrès réalisés à la fin ***des années civiles 2017 et 2018***;

Amendement

9. déplore que, en ce qui concerne le nombre de postes occupés au 31 décembre 2016 par l'ensemble du personnel (y compris les agents contractuels), ***les femmes représentaient 69 % du personnel et les hommes 31 %***; note toutefois qu'au niveau de l'encadrement supérieur, 14 des 29 postes de l'Agence (soit 48 %) sont occupés par des femmes; demande à l'Agence de prendre en considération la question de l'équilibre des genres lorsqu'elle recrute du personnel et d'informer l'autorité de décharge au cours de la prochaine procédure de décharge des progrès réalisés à la fin ***de l'année civile 2017***;

Or. en

Amendement 8
Bart Staes

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. note que, selon le rapport de la Cour, depuis 2014, l'Agence a connu deux réorganisations importantes prévoyant entre autres la réaffectation interne de postes de cadres supérieurs et intermédiaires; note, en outre, que la réaffectation de membres clés du personnel dans les domaines de l'informatique et de l'administration n'a pas été une réussite, ce qui expose l'Agence et son fonctionnement à un risque significatif d'instabilité; note, toutefois, que l'Agence considère n'avoir

Amendement

14. note que, selon le rapport de la Cour, depuis 2014, l'Agence a connu deux réorganisations importantes prévoyant entre autres la réaffectation interne de postes de cadres supérieurs et intermédiaires; note, en outre, que la réaffectation de membres clés du personnel dans les domaines de l'informatique et de l'administration n'a pas été une réussite, ce qui expose l'Agence et son fonctionnement à un risque significatif d'instabilité; note, toutefois, que l'Agence considère n'avoir

souffert d'aucune instabilité due aux changements organisationnels; note, par ailleurs, qu'aucun système n'a été mis en place pour analyser les compétences disponibles, pour repérer les lacunes, ainsi que pour recruter et affecter le personnel approprié; demande à l'Agence d'accorder davantage d'attention à ces questions, d'améliorer sa gestion des ressources humaines et de rendre compte à l'autorité de décharge des progrès réalisés;

souffert d'aucune instabilité due aux changements organisationnels *qui visaient à améliorer l'efficacité opérationnelle et à réaliser les objectifs stratégiques et qui ont été soutenus par le conseil d'administration de l'Agence*; note, par ailleurs, qu'aucun système n'a été mis en place pour analyser les compétences disponibles, pour repérer les lacunes, ainsi que pour recruter et affecter le personnel approprié; demande à l'Agence d'accorder davantage d'attention à ces questions, d'améliorer sa gestion des ressources humaines et de rendre compte à l'autorité de décharge des progrès réalisés;

Or. en

Amendement 9

Bart Staes

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. note que, selon le rapport de la Cour, en 2014, la Commission a signé, au nom de plus de 50 institutions et organes de l'Union (y compris l'Agence), un contrat-cadre avec un contractant pour l'acquisition de logiciels et de licences ainsi que pour la fourniture des services correspondants de conseils et de maintenance en matière informatique; note que le contractant-cadre joue le rôle d'intermédiaire entre l'Agence et les fournisseurs susceptibles de répondre aux besoins de l'Agence; relève que, pour la prestation de ces services intermédiaires, le contractant-cadre peut appliquer une majoration de deux à neuf pour cent sur le prix du fournisseur; constate que, en 2016, le montant total des paiements effectués au titre de ce contrat-cadre s'est élevé à 8 900 000 euros; regrette que l'Agence n'ait pas systématiquement vérifié les prix et les majorations appliqués en les comparant

AM\1146770FR.docx

Amendement

16. note que, selon le rapport de la Cour, en 2014, la Commission a signé, au nom de plus de 50 institutions et organes de l'Union (y compris l'Agence), un contrat-cadre avec un contractant pour l'acquisition de logiciels et de licences ainsi que pour la fourniture des services correspondants de conseils et de maintenance en matière informatique; note que le contractant-cadre joue le rôle d'intermédiaire entre l'Agence et les fournisseurs susceptibles de répondre aux besoins de l'Agence; relève que, pour la prestation de ces services intermédiaires, le contractant-cadre peut appliquer une majoration de deux à neuf pour cent sur le prix du fournisseur; constate que, en 2016, le montant total des paiements effectués au titre de ce contrat-cadre s'est élevé à 8 900 000 euros; regrette que l'Agence n'ait pas systématiquement vérifié les prix et les majorations appliqués en les comparant

7/15

PE618.255v01-00

aux offres et aux factures adressées au contractant-cadre par les fournisseurs; **demande à l'Agence d'accorder davantage d'attention à ces questions, de vérifier régulièrement les prix et de se pencher sur les moyens de mieux économiser au niveau de son fonctionnement;**

comparant aux offres et aux factures adressées au contractant-cadre par les fournisseurs; **relève toutefois qu'en réponse à la constatation de la Cour des comptes d'octobre 2017, l'Agence a mené une enquête sur la question à la suite de laquelle le contractant a reconnu avoir commis une erreur et un recouvrement de quelque 12 000 euros est attendu; constate également qu'en octobre 2017, l'Agence a mis en place des lignes directrices internes en la matière; relève que, dans le cadre de ces lignes directrices, des vérifications systématiques de la catégorie de produit et des majorations y afférentes sont effectuées pour chaque devis de Comparex d'une valeur supérieure à 60 000 EUR;**

Or. en

Amendement 10
Dennis de Jong

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. **relève, d'après les informations fournies par l'Agence, que des rencontres préalables à la soumission de demandes contribuent au développement de médicaments; observe, à la lumière de ces rencontres, que les experts du comité des médicaments à usage humain exercent à la fois le rôle de consultants et celui d'évaluateurs des demandes d'autorisation de mise sur le marché; invite l'Agence à procéder au moins à la publication d'une liste des activités préalables à la soumission de la demande de mise sur le marché lorsque celle-ci est autorisée;**

Or. en

Amendement 11
Dennis de Jong

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 ter *relève que l'approbation des demandes d'autorisation de mise sur le marché reposent sur trois critères: l'efficacité, la qualité et la sécurité; estime qu'une quatrième exigence doit être ajoutée: la valeur ajoutée thérapeutique (VTA), c'est-à-dire la valeur d'un médicament par rapport au meilleur médicament disponible et non par rapport à des placebos;*

Or. en

Amendement 12

Monica Macovei, Ryszard Czarnecki, Dennis de Jong, Richard Sulík, Petri Sarvamaa, Patricija Šulin, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

Amendement

19. constate avec satisfaction que les déclarations d'intérêts de tous les membres du conseil d'administration sont publiées sur le site internet de l'Agence; fait observer qu'aucune procédure pour abus de confiance n'a été engagée pour des membres du conseil d'administration en 2016;

19. constate avec satisfaction que les **CV et les** déclarations d'intérêts de tous les membres du conseil d'administration sont publiées sur le site internet de l'Agence; fait observer qu'aucune procédure pour abus de confiance n'a été engagée pour des membres du conseil d'administration en 2016;

Or. en

Amendement 13
Dennis de Jong

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 bis. *demande à l'Agence des éclaircissements en ce qui concerne le recrutement de consultants en informatique pour des projets informatiques et la dépendance de l'Agence envers ces consultants; constate qu'aucune méthode n'avait été mise en place avant le lancement des projets, ce qui a entravé les activités de supervision et de suivi de la direction; est préoccupé par la portée limitée de la supervision des consultants externes en raison du type de contrats utilisés et du fait que les projets sont effectués hors site et dans d'autres États membres, ce qui entraîne dès lors des retards dans la mise en œuvre des projets;*

Or. en

Amendement 14
Monica Macovei, Dennis de Jong

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 bis. *constate que le déménagement de l'Agence pourrait inciter le personnel à quitter l'Agence; demande dès lors à l'Agence de veiller à ce que les règles relatives au pantouflage soient strictement appliquées dans chaque cas;*

Or. en

Amendement 15
Monica Macovei

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

Amendement

22. observe que l'Agence a adopté les lignes directrices de la Commission sur la dénonciation interne des dysfonctionnements en novembre 2014; se félicite de l'adoption, par le conseil d'administration de l'Agence, en mars 2017, d'une politique visant à traiter les rapports des sources externes ayant trait à des questions relevant de ses attributions (par exemple les règles relatives à la dénonciation externe des dysfonctionnements);

22. observe que l'Agence a adopté les lignes directrices de la Commission sur la dénonciation interne des dysfonctionnements en novembre 2014; se félicite de l'adoption, par le conseil d'administration de l'Agence, en mars 2017, d'une politique visant à traiter les rapports des sources externes ayant trait à des questions relevant de ses attributions (par exemple les règles relatives à la dénonciation externe des dysfonctionnements); ***demande à l'unité de contrôle interne d'effectuer des contrôles aléatoires en coopération avec les chefs de divisions afin de renforcer les mesures de détection de comportements suspects et les moyens de dissuasion; recommande à l'Agence de soumettre ses politiques en matière de conflits d'intérêts à une évaluation indépendante;***

Or. en

Amendement 16

Benedek Jávor, Bart Staes

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. ***souligne la nécessité de mettre en place un organe de divulgation, de conseil et de consultation indépendant doté de ressources budgétaires suffisantes pour aider les lanceurs d'alerte à utiliser les bons canaux pour divulguer leurs informations sur d'éventuelles irrégularités nuisant aux intérêts financiers de l'Union, tout en protégeant leur confidentialité et en leur offrant le soutien et les conseils dont ils ont besoin;***

Or. en

Amendement 17

AM\1146770FR.docx

11/15

PE618.255v01-00

FR

Monica Macovei

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. relève, d'après les informations fournies par l'Agence, qu'en 2016, elle n'a enregistré aucun cas de dénonciation interne de dysfonctionnements et qu'elle a reçu 18 rapports d'une source externe concernant des allégations d'irrégularités de nature réglementaire pouvant avoir une incidence négative sur la santé publique; note que l'Agence a assuré le suivi de chacun de ces rapports mais n'a pas détecté de problèmes au niveau de la sécurité ou de l'efficacité nécessitant de prendre des mesures réglementaires spécifiques;

Amendement

23. relève, d'après les informations fournies par l'Agence, qu'en 2016, elle n'a enregistré aucun cas de dénonciation interne de dysfonctionnements et qu'elle a reçu 18 rapports d'une source externe concernant des allégations d'irrégularités de nature réglementaire pouvant avoir une incidence négative sur la santé publique; note que l'Agence a assuré le suivi de chacun de ces rapports mais n'a pas détecté de problèmes au niveau de la sécurité ou de l'efficacité nécessitant de prendre des mesures réglementaires spécifiques; ***estime que les procédures internes ne sont pas suffisantes pour détecter des problèmes ou des irrégularités; demande à l'Agence de soumettre ces questions à une autorité indépendante;***

Or. en

Amendement 18
Petri Sarvamaa

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. relève qu'en 2016, l'Agence a reçu 823 demandes d'accès à des documents, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à 2015; note que l'Agence a répondu à 678 demandes, qu'elle a octroyé le plein accès aux documents demandés dans 542 cas, un accès partiel dans 17 cas et qu'elle a refusé l'accès aux documents demandés dans 44 cas; note que la raison avancée par l'Agence pour justifier le refus d'accès aux documents dans 21 cas a été la protection des intérêts commerciaux; demande à l'Agence, lorsqu'elle décide de

Amendement

24. relève qu'en 2016, l'Agence a reçu 823 demandes d'accès à des documents, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à 2015; note que l'Agence a répondu à 678 demandes, qu'elle a octroyé le plein accès aux documents demandés dans 542 cas, un accès partiel dans 17 cas et qu'elle a refusé l'accès aux documents demandés dans 44 cas; note que la raison avancée par l'Agence pour justifier le refus d'accès aux documents dans 21 cas a été la protection des intérêts commerciaux; demande à l'Agence, lorsqu'elle décide de

limiter l'accès à des documents pour protéger des intérêts commerciaux, de tenir également compte avec *le plus grand* sérieux de l'intérêt de l'Union et de ses citoyens pour la santé;

limiter l'accès à des documents pour protéger des intérêts commerciaux, de tenir également compte avec sérieux de l'intérêt de l'Union et de ses citoyens pour la santé *et d'appliquer les règles et réglementations pertinentes;*

Or. en

Amendement 19
Petri Sarvamaa

Proposition de résolution
Sous-titre 9

Proposition de résolution

Amendement

Budgétisation axée sur les performances

Avancées principales

Or. en

Amendement 20
Petri Sarvamaa

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution

Amendement

30. observe en particulier que l'Agence aura à faire face à une charge de travail et à des besoins budgétaires accrus pendant la période de relocalisation et de transition 2018-2020, en conséquence de la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union; demande à la Commission de mettre à la disposition de l'Agence des effectifs et des ressources budgétaires *supplémentaires* au cours de cette période pour lui permettre à la fois de continuer à fonctionner correctement et de lancer toutes les activités nécessaires pour préparer sa relocalisation en 2019; propose en outre, dans les limites de la législation et conformément au principe d'une saine gestion financière, d'autoriser l'Agence à conserver une réserve budgétaire

30. observe en particulier que l'Agence aura à faire face à une charge de travail et à des besoins budgétaires accrus pendant la période de relocalisation et de transition 2018-2020, en conséquence de la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union; demande à la Commission de mettre à la disposition de l'Agence des effectifs et des ressources budgétaires *adaptés* au cours de cette période pour lui permettre à la fois de continuer à fonctionner correctement et de lancer toutes les activités nécessaires pour préparer sa relocalisation en 2019; propose en outre, dans les limites de la législation et conformément au principe d'une saine gestion financière, d'autoriser l'Agence à conserver une réserve budgétaire constituée des recettes provenant des taxes

constituée des recettes provenant des taxes pour faire face aux frais imprévus et aux fluctuations négatives du taux de change qui pourraient survenir en 2018 et au-delà;

pour faire face aux frais imprévus et aux fluctuations négatives du taux de change qui pourraient survenir en 2018 et au-delà;

Or. en

Amendement 21
Monica Macovei

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

31 bis. se félicite de la mission du Parlement à Amsterdam, à l'emplacement provisoire du siège de l'Agence et au lieu où il s'implantera, afin de réunir des informations actualisées sur l'état d'avancement du double transfert et sur le développement du projet immobilier et met l'accent sur le rôle du Parlement dans le processus décisionnel concernant le nouveau siège;

Or. en

Amendement 22
Petri Sarvamaa

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution

Amendement

33. note que la Cour a rédigé, pour les deux agences sises à Londres, des paragraphes d'observation relatifs à la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne; note que, dans l'attente des décisions qui seront prises sur son futur siège, l'Agence a inscrit dans ses états financiers un passif éventuel d'un montant estimé à 448 000 000 EUR correspondant au loyer de la période de location restante entre 2017 et 2039, car le

33. note que la Cour a rédigé, pour les deux agences sises à Londres, des paragraphes d'observation relatifs à la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne; note que, dans l'attente des décisions qui seront prises sur son futur siège, l'Agence a inscrit dans ses états financiers un passif éventuel d'un montant estimé à 448 000 000 EUR correspondant au loyer de la période de location restante entre 2017 et 2039, car le

bail ne prévoit pas de clause de résiliation anticipée; note, en outre, qu'il convient encore de déterminer les passifs éventuels liés aux autres coûts associés à un déménagement, comme, par exemple, le transfert des agents et de leurs familles, les mesures destinées à compenser la perte éventuelle d'experts internes ou externes établis au Royaume-Uni, ainsi que le risque que cela entraîne pour la continuité des activités; demande à l'Agence d'informer l'autorité de décharge des estimations mises à jour des frais de relocalisation, y compris le passif lié aux locaux actuels;

bail ne prévoit pas de clause de résiliation anticipée; **invite instamment la Commission à assumer la responsabilité de ce passif démesurément élevé et, en collaboration avec l'Agence, à négocier un compromis acceptable avec le bailleur;** note, en outre, qu'il convient encore de déterminer les passifs éventuels liés aux autres coûts associés à un déménagement, comme, par exemple, le transfert des agents et de leurs familles, les mesures destinées à compenser la perte éventuelle d'experts internes ou externes établis au Royaume-Uni, ainsi que le risque que cela entraîne pour la continuité des activités; demande à l'Agence d'informer l'autorité de décharge des estimations mises à jour des frais de relocalisation, y compris le passif lié aux locaux actuels;

Or. en

Amendement 23 **Dennis de Jong**

Proposition de résolution **Paragraphe 34**

Proposition de résolution

34. souligne que le rapport de la Cour mentionne par ailleurs que le budget 2016 de l'Agence a été financé à hauteur de 95 % par les redevances versées par les entreprises pharmaceutiques et de 5 % par des fonds de l'Union européenne; **note qu'il est possible que la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union entraîne à l'avenir une diminution des recettes de l'Agence;**

Amendement

34. souligne que le rapport de la Cour mentionne par ailleurs que le budget 2016 de l'Agence a été financé à hauteur de 95 % par les redevances versées par les entreprises pharmaceutiques et de 5 % par des fonds de l'Union européenne; **insiste sur le fait que les financements provenant des entreprises pharmaceutiques ont augmenté en 2016 par rapport à 2015 et s'inquiète de l'influence du secteur sur l'Agence eu égard à cette dépendance;**

Or. en